



Monsieur

Je prens la Sardiesse de vous faire la presente, a l'occasion du porteur d'icelle, mon fils Francois (lequel i' enueoye s'exercer en Amst<sup>m</sup> en nostre vocation) pour vous presenter nos tres-humbles baysemains et services:

Et ce sur l'assurance, que m'a donné nagueres M<sup>r</sup> Philippe mon Frere, de la favorable souvenance, qu'il vous plait de garder de nous: Ce qui me comble le singulier plaisir, que i'ay, en me rememorant de l'honneur, qu'il a pleu, a feu Mons<sup>r</sup> Vre Pere, Tres-excellent Personnage, de me tesmoigner de son intime et cordiale amitié, durant mon sejour par dela des l'an 1602. jusq<sup>e</sup> l'an 1612. Voir, selon sa grande douceur, familiarisant jusques la, a me faire voir a ma arriuee, et communiquer de temps en temps, le tres-bel ordre qu'il tenoit, avec une tendreur Paternelle, a la diligente culture, et soigneux esleuement des belles et tres-nobles Plantes, de Mons<sup>r</sup> Vre pere Maurice et de vous, en vos jeunes aages, adressant, avec facilité merueilleuse, vos releues esprits, tant a la Musique, qu'aux bonnes lettres, qu'aux langues, qu'aux autres exercices d'Honneur, et en fin, en toutes vertus.

C'est a quoy, apres le travail, qu'il employa tres-dignement aux affaires Publiques, il bandoit uniquement sa Pensée et prenoit tout son plaisir: Aussi en a il veu, avec la benediction de Dieu, le fruit desire, d'une perfection accomplie, de tout ce qu'on scauroit souhaiter en vos personnes, et particulièrement en la vostre. Ce luy a esté une ioye indicible. J'en ay esté tesmoin oculaire, et domestique infinies fois, par sa courtoisie durant ledites années.

Mesmes, apres mon depart, il luy a pleu, de sa grace, m'honorer d'un rare tesmoignage de vos faueurs l'an 1614. avec, de vos excellens Poemes, sur tout le vostre, sur le suiet peu considerable de ma personne, Voyage, et mariage, avec des loüanges hyperboliques, et expressions de vos affections, plus que je ne merite, mais avec les termes si Poétiques, et si releues, qu'ils ne cedent en rien a la veine Maronienne. Je l'ay souient remanié avec plaisir, et le desir garder precieusement, comme un digne gage de vostre bienveillance: Quant mais, pour ce que quelquefois nous repassons la veüe avec ioye sur les Entusiastes Poétiques et mollement Cavaliers de nostre jeunesse, j'en ay voulu munir mon fils, comme d'une pierre precieuse, pour encoir vous le faire voir, quand vostre bon loysir vous le permettra.

J'ay eu tres-grand desir, et quelque espoir, que dans vos premiers voyages, vous eussiez, au moins, passé une fois, par deca, pour vous y reconformer le sermoignage de mes devoirs. Mais i'en ay quite l'attente, aussi tost que i'ay seen, que vos Parmenades estoient conuerties au service du Public, avec les Ambassades, et qu'à v're voyage de Venise, vous fistes, quoy que jeune, si excellentement paroitre, dans cest Auguste Senat (avec admiration et louange nonpareille) L'eslantillon des sublimes qualitez, dont Dieu vous a si largement doüe, pour le bien de la Patrie. Et puis que la Divine bonte a comble de plus en plus en vous les dons et graces, et suivant vos merites, vous a esleue a des hautes et releuees charges, je m'en resiois avec vous de tout mon coeur, et le prie continuer, benir, et accroistre vostre Grandeur et prosperite, a vostre plein souhait et contentement.

Excusez, Monsieur, que je m'ingere, peut estre, trop outre l'obligation et affection que je vous ay de tout temps, m'y transporte, voire me donne encore confiance de vous recommander ce porteur, et vous prier, qu'il vous plaise faire continuer l'amitie des Peres sur les enfans, et qu'il puisse auoir part a vos bonnes graces, et a la faueur de vos tres-sages aduis et conseils. Leoy qu'il ne soit a present capable (a mon regret) a vous rendre service, comme je le souhaiteroye, il le pourra, peut estre, Deuenir quelque jour, pour vous, ou les vostres. Ainsi Dieu lui en face la grace. Il a eu quelque entree aux leons, et desire fort qu'il entretienne ce qu'il en fait. Je lui auoye ci deuant destine. Mais Dieu m'ayant oste il y a 3 ans, son frere ainse, il m'a falu changer de dessein. Je veux enuoy, avec v're permission, dire ce mot, et vous supplier, si la commodite de mes<sup>es</sup> vos enfans permet cy apres a faire des voyages, qu'il vous plaise vous souuenir que vous aués iij un seruiteur et une maison, qui leur est acquise pour leur service, et que ce me sera beauesup d'honneur de les y pouuoir receuoir et seruir, comme je le feray de tres-entiere affection. Dequoy en pouues estre tres-aisee. Je vous bayse tres-semblément les mains, comme aussi je vous prie par v're faueur, que mon filz, le puisse faire, s'il vous plait, de ma part, a Monsieur Bro. Fren, avec l'offre de mes seruites, et je demeure a toujours  
de Geneue le 16 auil 1639.

Monsieur

Le malheur ayant talonné ce porteur mon Fils, j'avois  
esté pris par les Dunkerquois, et detenu prisonnier deux mois  
et plus, dont je l'esper à present libéré, lui a aussi fait  
perdre tous ses papiers et lettres, et la mienne pour vous,  
avec les vers écrits de vostre digne main: Dont i'ay un  
tres-grand regret. J'envoie neant moins ce double de  
la mienne et aussi des vers, afin qu'il ne perde pour  
cela, l'onneur de vous bayser les mains et vous offrir  
nos tres-humblees services et les siens, et je demeure  
a toujours

Monsieur

De Geneve  
Ce 11 septembre 1639.

Vostre Tres-humble et  
Tres-obligé serviteur  
Jean Louys Calandrin

11 de febr. 1672

A Monsieur

Monsieur Huygens, Chevalier, Seig<sup>r</sup>. de Tolosom, Grand Secret<sup>re</sup> des Commandemens de Monseig<sup>r</sup> le Prince d'Orange  
La Haye

Wanloone